

Petite chronique et bibliographie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 3

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dévastées, *hostili depopulatione*, abandonnées, *defectæ*, pour en assumer les frais.

Salvien attaque violemment les chrétiens de son temps dont beaucoup ne pratiquaient pas le vrai christianisme du cœur. « *Moritur et ridet* » (VII, 1), s'écrie-t-il en pensant que des chrétiens vont encore voir des mîmes, des hommes combattre contre les bêtes, que des chrétiens ruinés, écrasés, réduits à rien réclament encore d'exécrables plaisirs. Mais ce qui nous intéresse c'est la cause que Salvien assigne à la fin des spectacles en Gaule.

Il n'y a plus d'argent : *miseri sumus*. Il n'y a plus que quelques grands dans un monde ruiné¹.

S'il n'y a plus de spectacles, c'est que la vie urbaine a cessé. Il n'y a plus de ressources pour les organiser ni des foules pour y assister.

La fin de l'empire romain est due à la dépopulation, et la dépopulation aux vices des Romains, des grands surtout, aux brigandages du fisc et aux barbares. La fin du monde antique, pour Salvien, c'est la fin de la vie urbaine.

H.-F. SECRÉTAN.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* * Dans sa séance du 16 février, la **Société d'histoire de la Suisse romande** a entendu la lecture d'un travail de M. Bernard de Cérenville sur un projet d'organisation de l'assistance publique à Lausanne en 1550. Ce travail est extrait du mémoire intitulé : « L'avis des seigneurs qui ont esté ordonnés par nos très honorés seigneurs du Conseil avec les ministres pour adviser sur le fait des pauvres. » M. Berthold van Muyden, président de la Société romande, a parlé ensuite des ordonnances consistoriales

¹ « *Cur melior multo sit barbarorum conditio quam nostra ?* » (III, 1). Pourquoi la condition des barbares est-elle beaucoup meilleure que la nôtre ?

bernoises et a intéressé son auditoire en lui communiquant beaucoup de traits de mœurs pittoresques de l'époque de LL. EE. Enfin, M. Maxime Reymond a parlé de l'évêque de Lausanne, comte de Vaud, et montré que l'acte de donation qui en fut fait en l'an 1011 par Rodolphe III est bien authentique. Cet acte déploya du reste ses effets, mais les circonstances de l'époque, les immunités des monastères et les privilèges des grands seigneurs ne laissèrent à l'évêque de Lausanne, comte de Vaud, qu'une autorité assez limitée.

* * Dans sa séance du 9 février, la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève** a entendu une communication de M. le Dr Ladame, au sujet du procès intenté contre les soldats du poste de Cornavin, coupables d'avoir insulté, le 16 juin 1770, le messenger de Voltaire.

Au commencement de l'année 1770, Voltaire était particulièrement mal disposé pour la bourgeoisie et le gouvernement genevois. L'émeute des Natifs, les 14 et 15 février, lui donna l'occasion d'intervenir dans les troubles politiques de la cité. Il accueille les émigrés à Fernex et se réjouit de bâtir la première maison de Versoix, dont le duc de Choiseul traçait les plans imaginaires. Il encourageait le résident de France, Hennin, à retenir sur la petite ville l'attention malveillante de son ministre.

Dans ces conditions, le moindre conflit, soit avec l'auteur de la *Guerre civile de Genève*, soit avec le résident, pouvait menacer la sécurité de la République. Justement Messieurs, pour obvier à disette des céréales, avaient interdit la sortie du pain de la ville, et établi une surveillance aux portes de l'enceinte.

Le sieur Daloz, commissionnaire de Voltaire, se moquait bien de toutes ces précautions. Monté sur une brouette, il passe devant l'« avancée » de la porte de Cornavin et refuse de laisser visiter son chargement. Il traite le consignateur de « gapian », et conduit au poste, se réclame du résident de France ; naturellement le sergent de garde traite ces prétentions comme il convient, et dans un langage énergique exprime son mépris pour ce contempteur des prescriptions douanières et pour ce b... de Voltaire. Daloz, conduit devant le capitaine, ne tarda pas à être relâché.

A Fernex, la colère fut grande au récit de ce traitement plus que mérité. Voltaire, dans une série de lettres furibondes, demanda justice au résident et prétendit le mêler à l'incident de Cornavin en lui impartissant quelques injures dans ce concert d'épithètes homériques. Hennin, informé par ses gens, un cocher et un domestique, qui, comme par hasard, s'étaient trouvés sur les lieux, se

garda bien de faire le jeu de son correspondant ; il réclama en termes comminatoires le châtement des coupables, mais ne se plaignit que d'injures faites à l'adresse de Voltaire. Le Conseil, sans se laisser intimider, ordonna une enquête régulière ; à la charge du sergent de garde, on releva bien quelques gros mots, et l'avis du Conseil fut de lui infliger trois jours de prison. Par contre, il réclama du résident, d'ailleurs sans succès, l'assurance que pareille sanction serait prise à l'égard du provocateur Daloz.

Voltaire n'eut plus qu'à battre en retraite ; l'incident grossi avec malveillance par les dépositions du plaignant était réduit à ses justes proportions ; l'occasion était manquée d'entraîner le résident et le duc de Choiseul dans sa querelle et de les faire intervenir contre le gouvernement de Genève. A Gabriel Cramer, député officieusement vers lui, il déclara qu'il n'était pour rien dans cette plainte, dont seule la résidence trop zélée supportait la responsabilité. Ce fut à ce seul entretien que se borna la soi-disant humiliation des Syndics et Petit Conseil.

Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie.

Séance du 22 février 1911, à 2 h. 1/2 du soir, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Présidence de M. Paul MAILLEFER.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, par M. le prof. Ch. Gilliard, secrétaire. Ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle la mémoire de quatre membres décédés : MM. Francis Isoz, architecte, à Lausanne ; Edmond Marrel, professeur, à Lausanne ; William Robert, à Jongny ; Eugène de Budé, à Genève. L'assemblée se lève en leur honneur.

Quatre nouveaux membres ont été admis :

MM. Frédéric TAUXE, préparateur, Lausanne ;
Emile LAURENT, syndic, Chavornay ;
D^r U. DE SINNER, avocat, Montreux ;
M^{me} Lucien VINCENT, à Lausanne.

Les comptes sont approuvés, après rapport de MM. J.-J. Lochmann et Emile Favre, vérificateurs.

La fortune de la société était au 31 décembre 1910, de fr. 935.77.

Le comité a été réélu par acclamation. En font partie : MM. Ch. Gilliard, professeur au Gymnase classique ; Eug. Mottaz, professeur à l'École de commerce ; Ch. Bugnion, banquier ; Alb. Næf, archéologue cantonal ; P. Vionnet, ancien pasteur, à Lausanne ; H.-V. Bourgeois, archéologue, à Giez près Grandson ; E. Dupraz, curé d'Echallens ; J. Landry, député et ancien syndic d'Yverdon, et P. Maillefer.